

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2010 À 19 h 00**

L'an deux mil dix, le mardi vingt-deux juin, à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 15 juin 2010, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J TISSANDIER, J ARNAUD, P DESTRIEUX, S ARCHAMBAUD, JM BOYER, A CLÉMOT, E GUÉLIN, C MARC, S MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

Monsieur Jean-Marie BOYER a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 04 mai est approuvé à l'unanimité.

RESTRUCTURATION SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'état de dégradation de la couverture de la salle associative de la commune qui a été construite il y a plus de 40 ans en « EVRITE ». Il n'est plus possible de réparer cet ouvrage contenant de l'amiante.

Ce bâtiment recevant du public et notamment les activités des clubs sportifs et culturels de la commune, il est nécessaire de :

- désamianter le local,
- reconstruire la couverture en tuiles coloragri-flamme,
- revoir l'évacuation des eaux pluviales,
- réparer les dégâts occasionnés par les différentes fuites.

Cette réhabilitation est urgente mais le budget de la commune ne peut pas faire face à un tel investissement estimé à environ 31 280 € HT.

Nous devons demander le concours financier à nos partenaires : l'État, la Région, le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- d'engager les travaux,
- de présenter les demandes de subvention,
- de prévoir au budget les dépenses dont le financement sur le HT est estimé à 31 280€, soit :

-	État/DGE : 25 + 3 % du HT soit	8 758 €
-	Conseil Régional : 20 % du HT soit	6 256 €
-	Conseil Général : 30 % du HT soit	9 384 €
-	Fonds propres	6 882 €

et charge Monsieur le Maire de signer tout document concernant ce dossier qui est très urgent.

EMPRUNT VOIRIE : 9 500 €

Exposé : Motif de l'emprunt : Financement sur emprunt du Programme 2010 d'Amélioration de la voirie communale, approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général dans sa séance du 30 avril 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

Article premier - Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes l'emprunt de la somme de 9 500 €uros destinée à financer ces travaux d'amélioration de la voirie au taux de 3,51 % et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2010, avec des frais de dossier de 50 €.

Article 2 - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de trois mois à partir de la date de signature du contrat par son représentant.

Si à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou de la réduction de son montant.

Article 3 - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 20 semestrialités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculées au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 4 - La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt

Article 5 - La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES.

Article 6 - : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir pour régler les conditions du prêt.

SYNDICAT MIXTE ROUFFIAC / ST-SEVER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 mars 2008 par laquelle le conseil avait élu les délégués au Syndicat Mixte comme suit :

<u>Titulaires</u>	Joël ARNAUD	<u>Suppléants</u>	Julien TISSANDIER
	Carmen MARC		Étienne GUÉLIN
	Jean-Marie BOYER		Sébastien ARCHAMBAUD
	Marie-Georges de SAMIE		Pierre DESTRIEUX

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'en modifier partiellement la composition, soit :

Titulaire Sébastien ARCHAMBAUD Suppléant Jean-Marie BOYER

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES N° 3

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 ayant été insuffisants (travaux de voirie), il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
2315-110	Installation matériel et outillage techniques	50 000,00 €	
1323	Subvention du Département		50 000,00 €
	TOTAL	50 000,00 €	50 000,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,
- autorise le Maire à rembourser les emprunts au fur et à mesure de la réception des subventions.

POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

L'impasse des Lombards et la rue des Charpentières seront terminées avant le 14 juillet ; la rue du Grand Loubet à la fin de la semaine 25. Les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphonie et d'éclairage public commenceront courant septembre.

RÉFLEXION SUR LES FINANCES DU SYNDICAT MIXTE

Monsieur ARNAUD, Président du Syndicat Mixte, précise que l'augmentation de la participation demandée aux communes est due à une diminution des recettes (la CAF notamment) et à une augmentation des charges (Accroissement de 25 % des frais d'électricité et de 35 % des frais de chauffage depuis 2 ans et évolution des charges salariales à la hausse).

Plusieurs pistes seront proposées lors des prochaines réunions du Syndicat Mixte, à savoir :

- diminution de la subvention pour fournitures scolaires,
- augmentation du prix du repas de cantine (actuellement le prix moyen par élève est de 2,20 € alors que le prix de revient est de 5,73 €),

- forfait de prise en charge des enfants qui prennent le car.

PRÉPARATION DU 14 JUILLET

Comme d'habitude, concours de pétanque le matin, sangría offerte par la commune et pique-nique sorti du panier.

QUESTIONS DIVERSES

Il convient de procéder à une ouverture de compte chez CEF à Saintes pour l'achat de fournitures électriques. Stéphane MAZUREAU fournit l'imprimé nécessaire. Un devis est à demander pour l'achat de vannes thermostatiques pour les radiateurs de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

JP VELEZ